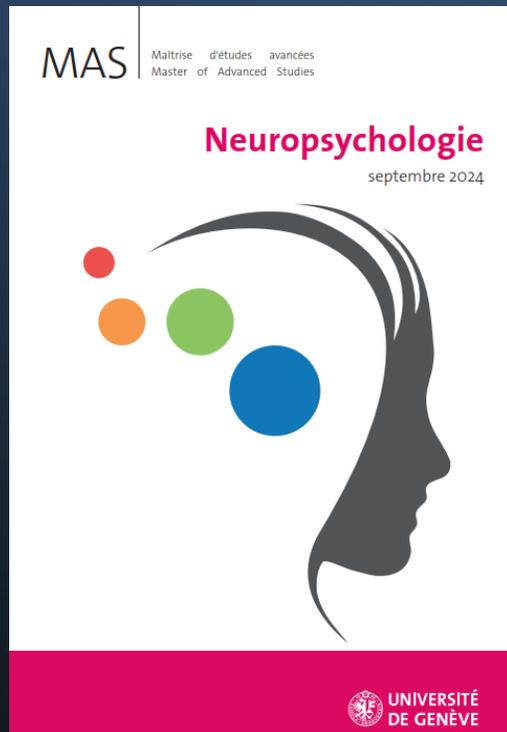


Maîtrise universitaire d'études avancées (MAS) en neuropsychologie



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION**



Responsable :
Prof. Julie Péron

Coordinatrice :
*Dre Gwladys Rey
(Dre Fabienne Esposito)*

Séance d'information master

8 octobre 2024

Membres du comité directeur

- **Direction**
 - Prof. Julie Péron (Professeure Associée)
- **Membres de la FPSE**
 - Prof. Pascal Zesiger (Professeur Ordinaire)
 - Prof. David Sander (Professeur Ordinaire)
 - Dre Andrea Brioschi (Chargée de Cours, Spéc. en neuropsych. FSP, Centre Leenaards de la mémoire CHUV)
- **Membre externes représentant les institutions**
 - Dre Anne Bellmann (Spéc. en neuropsychologie FSP, Resp. de l'unité de Neuropsychologie, CRR-Suva, Sion)
 - Dre Roberta Ronchi (Spéc. en neuropsychologie FSP, Resp. de l'unité, HUG)
 - Mme Delphine Frochoux (Spéc. en neuropsychologie FSP, Resp. de l'unité, RHNe)
- **Représentante des étudiant.e.s**
 - Mme Lisa Rohner (étudiante MAS de 3^{ème} année)
- **Coordinatrice du MAS (invitée permanente avec voix consultative)**
 - Dre Gwladys Rey (Dre en neurosciences)
- **Secrétariat** : masneuropsychologie@unige.ch



MAS

Maîtrise d'études avancées
Master of Advanced Studies



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Neuropsychologie

septembre 2024



OBJECTIFS

Mas en neuropsychologie



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



Université de Genève
Université de Lausanne
Université de Neuchâtel

Objectifs

- Objectif du MAS en neuropsychologie : proposer **une formation professionnelle approfondie** en neuropsychologie.
- Cette formation aboutit à la délivrance du **diplôme** « Maîtrise universitaire d'études avancées en neuropsychologie » (*Master of Advanced Studies in Neuropsychology*).
- Ce MAS est organisé par la Section de psychologie de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève pour le Triangle Azur*.

**Triangle Azur = réseau de coopération
qui réunit les universités de Genève, Lausanne, Neuchâtel.*

Objectifs

- Ce MAS est conçu afin de
 - pouvoir **répondre aux exigences de la Loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie (LPsy)** et, en particulier, aux critères d'accréditation
 - en vue de décerner le titre postgrade **fédéral** de *spécialiste en neuropsychologie*.
- Ce MAS a été **accrédité** par le **Département fédéral de l'intérieur** le 19 octobre 2022.

Objectifs

- Accrédité, ce MAS
 - répond aux exigences de la Loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie (Lpsy*)
 - permet de décerner le titre postgrade fédéral en neuropsychologie.

* Voir: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesetze-und-bewilligungen/gesetzgebung/gesetzgebung-berufe-im-gesundheitswesen/gesetzgebung-psychologieberufe.html>

MAS

Maîtrise d'études avancées
Master of Advanced Studies



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Neuropsychologie

septembre 2024



CONTENU DE LA
FORMATION

Mas en neuropsychologie



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



Université de Genève
Université de Lausanne
Université de Neuchâtel

Étendue de la formation postgrade en neuropsychologie (DFI, LPsy, AccredO-LPsy)

- Elle est composée des éléments suivants :
 - A. Partie théorique** : connaissances et savoir-faire, **500 unités*** au minimum (cours, séminaires, ateliers, apprentissage en ligne, etc.).
 - B. Partie pratique** :
 - 1. Pratique clinique en neuropsychologie** : au moins **3600 heures** d'activité clinique neuropsychologique supervisée dans au moins **deux établissements distincts** de soins ambulatoires ou hospitaliers accueillant des personnes présentant **différents troubles ou pathologies** neuropsychologiques pour **diagnostic, traitement et/ou réadaptation**;
 - 2. Cas cliniques neuropsychologiques traités personnellement** : au moins **180 cas traités personnellement** – attestés par le/la superviseur/euse, avec différentes étiologies et dont au moins **10 cas** sont documentés de manière exhaustive (rapports);
 - 3. Supervision** : au moins **250 unités** de supervision.

*1 unité = 45 min

MAS en neuropsychologie

- Le programme d'études du MAS comprend **3 parties** :
 - *Partie théorique*
 - ~ 500 unités de connaissances théoriques et savoir-faire
 - *Partie pratique*
 - 3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie
 - 180 cas traités personnellement (dont 10 détaillés: 7 cas écrits et 3 cas oraux)
 - 300 unités de supervision
 - *Evaluation finale*
 - 1 examen final (2 vignettes écrites, 1 oral)
- L'université exige que l'ensemble des éléments susmentionnés soient acquis au terme de la formation* des étudiant.e.s, mais l'université ne propose qu'une partie de ces éléments.

* *Le nouveau règlement fixant une durée maximale de 6 ans pour l'ensemble de la formation, théorie et pratique.*

MAS en neuropsychologie

Ce qui est acquis à l'Université de Genève :

- **Partie théorique :**
 - ~ 500 unités de connaissances théoriques et savoir-faire
- **Partie pratique :**
 - 50 (sur 300) unités de supervision
- **Evaluation finale :**
 - 1 examen final (2 vignettes écrites et 1 oral)

Ce qui est de la responsabilité des étudiant.e.s :

- **Partie pratique :**
 - 3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie
 - 180 cas traités personnellement (dont 10 détaillés)
 - 250 (sur 300) unités de supervision

MAS

Maîtrise d'études avancées
Master of Advanced Studies



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Neuropsychologie

septembre 2024



CONNAISSANCES
THÉORIQUES ET
SAVOIR-FAIRE

Mas en neuropsychologie



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



Université de Genève
Université de Lausanne
Université de Neuchâtel

Connaissances théoriques et savoir-faire (~500 unités)

Acquisition = dispensée par l'Université de Genève

- Enseignements: ~500 unités (\approx 378 heures) réparties sur **un cycle de trois ans**
(sachant que 1 unité = 45 minutes; 1 ECTS = 30 heures ; 30 ECTS=40 unités) ;
- Enseignements : en moyenne **2 jours / mois** *(1 vendredi et 1 samedi, ou plus au besoin) ;*
- Contenu de la formation théorique séparé en **5 grands domaines** (modules) :
 - Module Général (MG), Module Adulte (MA), Module Enfant (ME), Module Personne Âgée (MPA), Module Expertise (MEX)

Connaissances théoriques et savoir-faire

Modules Généraux		But	A	B	C
MG1	Aspects neurobiologiques : apports des techniques électrophysiologiques et d'imagerie ; éléments de neurologie et de psychopharmacologie ; réseaux cérébraux et plasticité fonctionnelle ; interventions neurobiologiques	24	8	8	8
MG2	Aspects neuropsychologiques 1 (évaluation, intervention) : bonnes pratiques et limites de la psychométrie ; évaluation individualisée et intégrative ; liens entre neuropsychologie et psychopathologie ; dimension culturelle de l'évaluation ; établissement de buts d'intervention dans la VQ ; évaluation de l'efficacité des interventions, nouvelles technologies	28	16	8	4
MG3	Aspects neuropsychologiques 2 (entretien, rapport et transmission d'informations, autoréflexion) : gestion de l'entretien anamnestique et de la relation (principes et jeux de rôle) ; entretien motivationnel ; rédaction du rapport et transmission des informations	16	4	4	8
MG4	Formulations de cas intégratives	24	8	8	8
MG5	Réhabilitation psychosociale (facteurs socio-économiques, culturels...) et travail en réseau ; soutien aux proches	8	4	4	0
MG6	Systèmes sociaux et sanitaires, connaissances juridiques, assurances	8	0	4	4
MG7	Éthique et déontologie	4	4	0	0
MG8	Troubles fonctionnels /	8	0	4	4
	FIS (formulation de cas)	15	5	5	5
Total heures modules généraux		135	49	45	41

Comprend également la formation aux interactions simulées

Connaissances théoriques et savoir-faire

Modules adultes		But	A	B	C
MA1	Troubles de la mémoire à long terme	20	4	8	8
MA2	Troubles de la mémoire de travail	8	8	0	0
MA3	Troubles du langage écrit	16	0	0	16
MA4	Troubles du langage oral	24	0	8	16
MA5	Troubles gnosiques, topographiques, hémignégligence	12	4	4	4
MA6	Troubles praxiques et activités de la vie quotidienne	8	0	0	8
MA7	Troubles de la cognition sociale	8	0	8	0
MA8	Troubles des fonctions exécutives et de l' attention (incluant aussi neuropsychologie, fatigue, etc.)	24	8	12	0
MA9	Prise en charge des troubles cognitifs sévères ; états de conscience altérés	16	4	8	4
MA10	Troubles du comportement et des émotions ; sexualité	12	8	8	0
MA11	Évaluation des syndromes de dysconnexion et évaluation neuropsychologique dans la chirurgie de l'épilepsie	8	0	0	8
MA12	Actualités de la recherche / présentations d'articles	12	4	4	4
Total heures modules adultes		168	40	60	68

Connaissances théoriques et savoir-faire

Modules enfants		But	A	B	C
ME1	Spécificités de la neuropsychologie de l'enfant	4	0	4	0
ME2	Troubles de la mémoire	20	4	8	8
ME3	Troubles praxiques et gnosiques	4	0	0	4
ME4	Troubles des fonctions exécutives et attentionnelles	24	8	8	8
ME5	Troubles de la cognition sociale et des émotions	8	0	0	8
ME6	Troubles du langage oral	16	16	0	0
ME7	Troubles du langage écrit et du calcul	16	16	0	0
ME8	Les effets cognitifs et cérébraux de différentes maladies et syndromes pédiatriques, (épilepsie, anomalies cardiaques congénitales et la prématurité, etc.)	4	0	4	0
ME9	Lésions cérébrales acquises chez le tout petit/enfant	4	0	4	0
ME10	Actualités de la recherche / présentations d'articles ³	6	2	2	2
Total heures modules enfants		106	46	30	30

Connaissances théoriques et savoir-faire

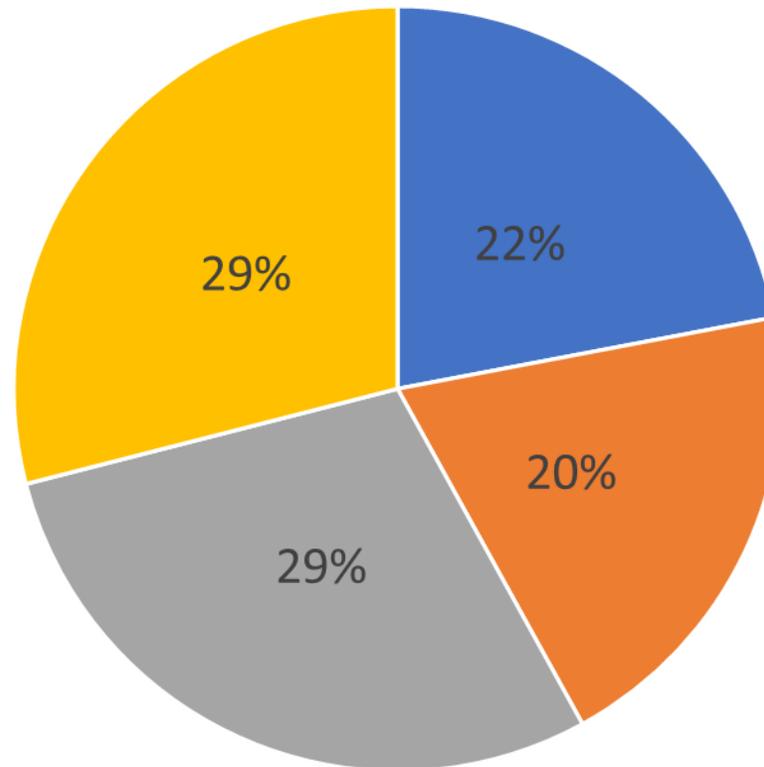
Modules personnes âgées		But	A	B	C
MPA1	Évaluation de la personne âgée : spécificités (y compris capacités de discernement + biomarqueurs)	18	2	8	8
MPA2	Interventions psychologiques et psychosociales chez la personne âgée : spécificités	16	0	8	8
MPA3	Évaluation et interventions (neuropsychologiques et pharmacologiques) dans les démences sévères / en EMS	16	8	6	0
MPA4	Maladies génétiques	4	4	0	0
MPA5	Actualités de la recherche / présentations d'articles	6	2	2	2
Total heures modules personnes âgées		58	16	24	18

Connaissances théoriques et savoir-faire

Module expertise		But	A	B	C
MEX	Objectifs, évaluation et rapport dans l'expertise médico-légale / expertise conduite automobile	24	8	8	8
Total heures module expertise		24	8	8	8

Connaissances théoriques et savoir-faire (~500 unités)

Provenance des intervenant.e.s



■ UNIGE ■ UNIGE + Institutions ■ Institutions ■ Etranger

MAS

Maîtrise d'études avancées
Master of Advanced Studies



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Neuropsychologie

septembre 2024



PRÉSENCE AUX
COURS

Mas en neuropsychologie



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



Université de Genève
Université de Lausanne
Université de Neuchâtel

Présence aux cours et absences

- L'OFSP exige que la présence à la formation soit de **100%**.
→ La présence aux cours est donc **OBLIGATOIRE**.
- Toutefois, **en cas de force majeure**, nous autorisons les étudiant.e.s à s'absenter à condition qu'ils/elles remplissent les conditions suivantes :
 - l'absence est dûment justifiée (seules les raisons impérieuses seront acceptées et elles devront être justifiées auprès du/de la Directeur.rice du Comité directeur du MAS en neuropsychologie [mettre le coordinateur en copie]);
 - l'étudiant.e a effectué un travail écrit* permettant de confirmer qu'il/elle a bien pris connaissance de toute la matière présentée en son absence.
 - lorsque l'absence est trop conséquente pour pouvoir être compensée par un travail écrit, il sera demandé à l'étudiant.e de suivre la partie manquante lors d'une année.

À noter qu'un maximum de 10% d'absences sur les 3 années d'enseignement est accepté.

* travail écrit de 10 pages maximum (i.e., synthèse des aspects clefs du cours manqué en question ; il ne s'agit pas de faire un copier-coller des slides, mais de synthétiser les informations jugées pertinentes dans votre activité de neuropsychologue clinicien.ne).

MAS

Maîtrise d'études avancées
Master of Advanced Studies



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Neuropsychologie

septembre 2024



HEURES DE
PRATIQUE

Mas en neuropsychologie



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



Université de Genève
Université de Lausanne
Université de Neuchâtel

3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie

Acquisition = de la responsabilité des étudiant.e.s

- « Activité clinique neuropsychologique »
 - Toute **activité clinique autour d'un.e patient.e** encadrée par un.e **psychologue porteur/euse du titre** fédéral ou FSP (ASNP) de spécialiste en neuropsychologie (ou qualifications jugées équivalentes);
 - En **présence du/de la patient.e** : anamnèse, examen neuropsychologique, restitution des résultats/conclusions, conseil, intervention, travail en réseau;
 - En **l'absence du/de la patient.e** : préparation du bilan, analyse des résultats du bilan, rédaction du rapport, recherche d'informations en lien avec la problématique du/de la patient.e, préparation d'une intervention, participation aux colloques du lieu de pratique, entretiens téléphoniques, travail en réseau.
 - Remarque : l'observation compte

3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie

Attention !

- 3600 h d'activité clinique neuropsychologique \neq 3600 h de travail
 - Pour un.e psychologue qui travaille à 100% dans le domaine de la neuropsychologie clinique, on peut estimer qu'environ 70% de son temps de travail est dédié à de l'activité clinique neuropsychologique*.
 - à prendre en compte lors du calcul des heures de pratique clinique effectuées;

* Il faut donc attester de **5142 heures** de travail ($5142 \times 70 / 100 = 3600h$), dans au moins 2 établissements distincts.

3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie

- « Dans au moins 2 établissements distincts »
 - = « dans au moins **deux structures fonctionnellement indépendantes** »
 - Par exemple :
 - (1) le Service de Neurologie des HUG et (2) le Centre Leenaards de la Mémoire du CHUV;
 - (1) le Service de Neurologie des HUG et (2) le Service de Neurorééducation des HUG.
 - 1 établissement = au moins **600 h**
 - au moins **1200 h** dans un établissement qui offre une approche interprofessionnelle;
 - au moins **1800 h** en Suisse.

3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie

- « accueillant des personnes présentant différents troubles ou pathologies neuropsychologiques »
 - Acquérir de l'expérience dans **au moins 3** des 5 domaines* ci-dessous :
 - Les **troubles neurodéveloppementaux**,
 - Les **lésions cérébrales acquises**,
 - Les **processus de vieillissement problématique**,
 - Les **pathologies psychiatriques** ayant un effet sur la cognition et le comportement,
 - Les **autres affections** ayant des effets sur le cerveau.

* 1 domaine = au moins 600h

Voir directives internes [article 2.1.5](#)

3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie

- « pour diagnostic, traitement et/ou réadaptation »
 - Acquérir de l'expérience en **évaluation** ET **intervention**
 - Au moins 3 sur les 10 cas détaillés à présenter décrivent une intervention neuropsychologique réellement mise en place et réalisée par l'étudiant.e.

MAS

Maîtrise d'études avancées
Master of Advanced Studies



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Neuropsychologie

septembre 2024



CAS TRAITÉS
PERSONNELLEMENT

Mas en neuropsychologie



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



Université de Genève
Université de Lausanne
Université de Neuchâtel

180 cas traités personnellement (dont 10 documentés de manière exhaustive)

Acquisition = de la responsabilité des étudiant.e.s

- Garantir que les psychologues en formation en neuropsychologie engagé.e.s réalisent **personnellement** des bilans et/ou interventions neuropsychologiques :
 - participation à l'anamnèse, la préparation et l'administration des tests/exercices, la restitution des résultats, et la rédaction du rapport;
 - évaluation/intervention adaptée de manière flexible aux spécificités des personnes venant consulter.

180 cas traités personnellement (dont 10 documentés de manière exhaustive)

Acquisition = de la responsabilité des étudiant.e.s

- Qu'est-ce qui est reconnu comme 1 cas traité personnellement ?
 - dans un contexte d'**évaluation** : l'étudiant.e a significativement contribué à toutes les phases de l'évaluation (ok si n'a pas fait d'anamnèse) ;
 - dans un contexte d'**intervention** : l'étudiant.e a significativement contribué à la mise en place et à la réalisation de l'intervention, ainsi qu'à l'évaluation des effets de cette intervention ;
 - dans un contexte où **évaluation et intervention** sont proposées à 1 patient.e : l'ensemble du travail réalisé compte pour 1 cas.

180 cas traités personnellement (dont 10 documentés de manière exhaustive)

- 10 cas* documentés de manière **exhaustive** :
 - 7 cas à présenter à l'**écrit** sous forme de rapports **détaillés**,
 - 3 cas à présenter à l'**oral** dans le cadre des sessions annuelles de présentations de cas.
- 1 cas **détaillé** = (1) présentation du bilan réalisé et des conclusions tirées,
(2) réflexion portant sur bilan réalisé et conclusions tirées,
(3) présentation des interventions réalisées et/ou qui auraient pu être réalisées.
- Voir les Directives Internes (version février 2024) : [article 2.4](#)

** Au moins 3 sur les 10 cas détaillés à présenter décrivent une intervention neuropsychologique réellement mise en place et réalisée par l'étudiant.e.*

MAS

Maîtrise d'études avancées
Master of Advanced Studies



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Neuropsychologie

septembre 2024



SUPERVISION

Mas en neuropsychologie



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



Université de Genève
Université de Lausanne
Université de Neuchâtel

300 unités de supervision

Acquisition = (1) 50 unités = par l'Université de Genève
 (2) 250 unités = de la responsabilité des étudiant.e.s

- 50 unités fournies par l'Université de Genève
 - supervision réflexive (en groupe)
- 250 unités de supervision (de la responsabilité des étudiant.e.s)

300 unités de supervision

- « Supervision » = présentation du dossier d'un.e patient.e + discussion portant sur le dossier du/de la patient.e
 - Distinction supervision **interne**/supervision **externe**
 - Au moins 100 unités de supervision interne
 - Distinction supervision **individuelle**/en **groupe**
 - Au moins 150 unités de supervision individuelle
 - Distinction supervision en **Suisse**/à **l'étranger**
 - Au moins 150 unités de supervision en Suisse

300 unités de supervision

- Qualification des superviseurs/euses
 - « En règle générale : titre de psychologue + titre de spécialiste en neuropsychologie OFSP ou FSP (ASNP) + 5 ans de pratique après l'obtention du titre de spécialiste »
 - Au moins **100 unités** de supervision par un.e superviseur/euse possédant les qualifications susmentionnées

300 unités de supervision

- Qualification des superviseurs/euses
 - superviseur/euse : psychologue + exerce en **Suisse**
 - Supervision **externe** : titre de psychologue + titre de spécialiste OFSP/FSP + 5 ans de pratique après obtention du titre de spécialiste
 - Supervision **interne** : titre de psychologue + titre de spécialiste OFSP/FSP
 - superviseur/euse : psychologue + exerce à l'**étranger**
 - Équivalence des qualifications documentée et soumise à l'approbation du Comité directeur

300 unités de supervision

- Qualification des superviseurs/euses
 - superviseur.se : **non psychologue** (domaine professionnel en lien avec la neuropsychologie)
 - Qualifications documentées et soumises à l'approbation du Comité directeur
 - **50 unités max.**

MAS

Maîtrise d'études avancées
Master of Advanced Studies



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Neuropsychologie

septembre 2024



DURÉE DE LA
FORMATION

Mas en neuropsychologie



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



Université de Genève
Université de Lausanne
Université de Neuchâtel

MAS en neuropsychologie

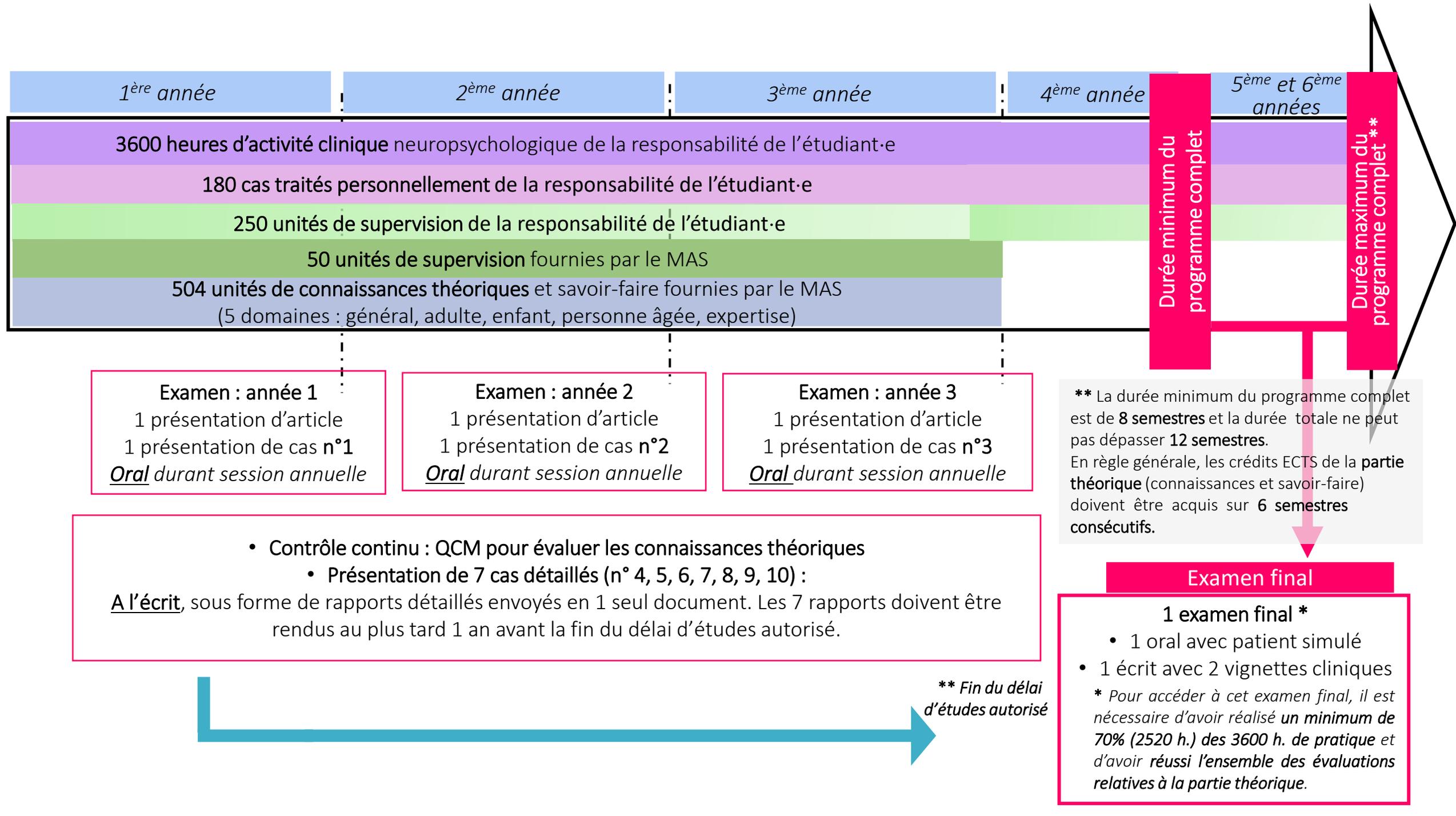
Règlement (version février 2024): [article 6](#) *Durée des études*

- 6.1. La durée minimum du programme complet du MAS en neuropsychologie est de **8 semestres** et la durée totale de cette formation **ne peut pas dépasser 12 semestres**.
- En règle générale, les crédits ECTS de la partie théorique (connaissances et savoir-faire) à acquérir dans le cadre du programme du MAS doivent être acquis sur **6 semestres consécutifs**.

MAS en neuropsychologie

Règlement (version février 2024): [article 6](#) *Durée des études*

- 6.2 Le/la Doyen.ne de la FPSE peut, sur préavis du comité directeur, accorder des **dérogations à la durée des études** si de justes motifs existent et si l'étudiant·e présente une demande écrite et motivée.
- Lorsque la demande de dérogation porte sur la durée maximum des études, l'éventuelle demande de dérogation ne peut **en principe pas excéder 4 semestres au maximum**.



1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

4^{ème} année

5^{ème} et 6^{ème} années

3600 heures d'activité clinique neuropsychologique de la responsabilité de l'étudiant-e

180 cas traités personnellement de la responsabilité de l'étudiant-e

250 unités de supervision de la responsabilité de l'étudiant-e

50 unités de supervision fournies par le MAS

504 unités de connaissances théoriques et savoir-faire fournies par le MAS
(5 domaines : général, adulte, enfant, personne âgée, expertise)

Durée minimum du programme complet

Durée maximum du programme complet **

Examen : année 1

1 présentation d'article
1 présentation de cas n°1
Oral durant session annuelle

Examen : année 2

1 présentation d'article
1 présentation de cas n°2
Oral durant session annuelle

Examen : année 3

1 présentation d'article
1 présentation de cas n°3
Oral durant session annuelle

- Contrôle continu : QCM pour évaluer les connaissances théoriques
 - Présentation de 7 cas détaillés (n° 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10) :

A l'écrit, sous forme de rapports détaillés envoyés en 1 seul document. Les 7 rapports doivent être rendus au plus tard 1 an avant la fin du délai d'études autorisé.

** Fin du délai d'études autorisé

** La durée minimum du programme complet est de **8 semestres** et la durée totale ne peut pas dépasser **12 semestres**. En règle générale, les crédits ECTS de la **partie théorique** (connaissances et savoir-faire) doivent être acquis sur **6 semestres consécutifs**.

Examen final

1 examen final *

- 1 oral avec patient simulé
 - 1 écrit avec 2 vignettes cliniques
- * Pour accéder à cet examen final, il est nécessaire d'avoir réalisé un **minimum de 70% (2520 h.) des 3600 h. de pratique** et d'avoir **réussi l'ensemble des évaluations relatives à la partie théorique**.

MAS

Maîtrise d'études avancées
Master of Advanced Studies



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Neuropsychologie

septembre 2024



ÉVALUATION DES
CONNAISSANCES

Mas en neuropsychologie



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



Université de Genève
Université de Lausanne
Université de Neuchâtel

Évaluation des connaissances

- Dans le cadre des trois années de formation théorique
 - courts QCM à la fin de chaque session de formation
 - 3 présentations d'articles (1/année)
 - 3 présentations de cas (1/année)
- Puis
 - 1 examen final : *pour accéder à cet examen final, il est nécessaire d'avoir réalisé un minimum de 70% (2520 h.) des 3600 h. de pratique et d'avoir réussi l'ensemble des évaluations relatives à la partie théorique.*
 - 7 cas écrits détaillés

Évaluation des connaissances

- Au terme de l'ensemble de la formation théorique et pratique
 - examen de l'ensemble des documents fournis au cours de la formation (attestations de supervision, tableau des cas, etc.)

MAS

Maîtrise d'études avancées
Master of Advanced Studies



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Neuropsychologie

septembre 2024



CONDITIONS
D'ADMISSIONS

Mas en neuropsychologie



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



Université de Genève
Université de Lausanne
Université de Neuchâtel

Conditions d'admission

- Les candidat.e.s au MAS en neuropsychologie doivent :
 - Être titulaire d'une **maîtrise universitaire en psychologie suisse** ou titre étranger jugé équivalent par la [Commission des professions de la psychologie \(PsyCo\)](#)
 - Attester d'une **formation de base en neuropsychologie équivalente à 18 ECTS** acquis durant la formation prégraduée – a minima de niveau master – ou après celle-ci
 - Bénéficier d'un **contrat d'engagement pour un stage ou un travail en tant que psychologue dans le domaine de la neuropsychologie clinique.**
 - Les candidat.e.s sont sélectionné.e.s sur la base de **leurs expériences professionnelles** et de **leur parcours de formation**

(Voir [article 4](#) du règlement d'études).

Conditions d'admission et élimination

- Elimination:
 - Si échec à la seconde tentative.

En cas d'échec à une évaluation, sous réserve de l'article 11.3. ci-dessous et dans les limites du délai d'études, l'étudiant·e bénéficie d'une seconde et dernière tentative dans le semestre qui suit. Un nouvel échec entraîne l'élimination définitive du programme.

([Article 8.7](#) du règlement d'études)

Finance et inscription

- CHF 25'000.-
- La finance d'inscription comprend :
 - La formation théorique
 - 50 unités de supervision
 - Évaluation finale (examen final)
- La finance d'inscription ne comprend pas :
 - Les 100 unités minimum de supervision interne sur les lieux de pratique. Celles-ci sont en principe fournies dans le cadre du stage/emploi dans les institutions
 - Les 150 unités maximum de supervision externe aux lieux de pratique professionnelle. Les tarifs habituels par heure s'échelonnent généralement entre CHF 150.- et 186.-

Contacts

- **Secrétaire du MAS** en neuropsychologie
 - E-mail: masneuropsychologie@unige.ch
- **Coordinatrice du MAS** en neuropsychologie : Dre Gwladys REY
 - E-mail: Gwladys.Rey@unige.ch
- ***NB: n'hésitez pas à consulter notre FAQ sur le site :***
<https://www.unige.ch/fapse/lesetudes/mas/neuropsychy-clinique/>

MAS

Maîtrise d'études avancées
Master of Advanced Studies



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Neuropsychologie

septembre 2024



MERCI POUR VOTRE
ATTENTION



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



Université de Genève
Université de Lausanne
Université de Neuchâtel